

COMMUNAUTE URBAINE

DE

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)	Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)	M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 22 décembre 2006

N° 2006/0898

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Direction Accueil des Entreprises

**VILLENAVE D'ORNON - ZAC MADERE - Echange sans soulte entre la
Communauté Urbaine de Bordeaux et l'I.S.N.A.B. - DECISIONS - AUTORISATION**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par acte en date du 23 juillet 2004, reçu par Maître Arnesen, Notaire à Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a cédé à L'institut des Sciences de la Nature et de l'Agro-Alimentaire de Bordeaux (ISNAB), un terrain d'une superficie de 17 714 m², situé à l'angle du chemin des Anes et du chemin du Haut Madère, dans la ZAC Madère à Villenave d'Ornon.

Cette vente a permis la réalisation d'un Etablissement d'enseignement spécialisé dans la formation agro-alimentaire.

L'accès à l'Etablissement devant se faire par le chemin des Anes, chemin sans issue, une aire de retournement est devenue indispensable à son extrémité afin de permettre une desserte correcte de l'établissement.

Ainsi, un giratoire aux normes communautaires comprend, tant une partie privative située sur la propriété de l'ISNAB, qu'une partie publique, située sur l'emprise du chemin des Anes, domaine public communautaire. La partie privée du giratoire devant être intégrée au domaine public communautaire.

Par ailleurs, une parcelle communautaire située chemin de Madère, empiète sur le terrain de l'ISNAB.

Initialement prévue pour la réalisation d'une placette, projet aujourd'hui abandonné, cette parcelle est devenue utile à l'ISNAB, elle lui permettrait de récupérer la surface dédiée à la réalisation du giratoire.

C'est pourquoi, il a été proposé à l'ISNAB de procéder à un échange de terrain, se décomposant comme suit :

- cession par la CUB, d'un terrain d'une superficie approximative de 592 m², à détacher des parcelles cadastrées section AK n°340 et 341, sis chemin du Haut Madère

- cession par l'ISNAB, d'un terrain d'une superficie approximative de 451 m2, à détacher de la parcelle cadastrée section AK n°243 , sis chemin des Anes.

Etant ici précisé que les surfaces définitives seront déterminés par les plans de bornage et les documents d'arpentage à intervenir.

Eu égard, au faible écart de superficie entre les terrains co-échangés, l'échange pourrait être réalisé sans soulte.

Les Services Fiscaux régulièrement consultés ont estimés les biens à 20 € HT le m2 pour le terrain cadastré section AK n° 340 et 341, et 26 € HT le m2 pour le terrain cadastré section AK n ° 243p et ont rendu un avis dans le sens d'un échange sans soulte (communiqué n° 2006-550V3463 du 24 octobre 2006, ci-joint).

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER :

- de procéder à l'échange foncier sans soulte entre l'ISNAB, et la CUB, qui se décompose comme suit :

cession par la CUB, d'un terrain d'une superficie approximative de 592 m2, à détacher des parcelles cadastrées section AK n° 340 et 341, et cession par l'ISNAB, d'un terrain d'une superficie approximative de 243 m2, à détacher de la parcelle cadastrée section AK n°243.

- que les acomptes éventuels perçus seront encaissés hors budget dans l'attente de la régularisation par acte authentique de l'échange.

AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à signer l'acte authentique à intervenir et toutes conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 JANVIER 2007**